

Jeudi 22 décembre 2011, Paris, « Cela suffit ! » s'est écrié Patrick Dévedjian, à la sortie de l'Assemblée Nationale, qui vient d'adopter la proposition de loi pénalisant la contestation de tout génocide, dont celui des Arméniens en 1915, en ajoutant : « La Turquie a massacré nos grands parents et insulte aujourd'hui leur mémoire ! »

Sentiment partagé par les arméniens du monde entier qui, depuis près d'un siècle, réclament justice pour la reconnaissance du 1^{er} génocide du 20^{ème} siècle perpétré par le gouvernement turc de 1915.

Génocide que la Turquie continue à nier de toutes ses forces, en déployant tout un arsenal médiatique, diplomatique, politique et commerciale. Elle ne recule devant rien ni personne, menace, intimide, tente de séduire et essaye d'effacer toutes traces, tous documents susceptibles de prouver cette page tragique de son histoire.

En vain ! Comment oublier, comment effacer tant de témoignages décrivant des scènes d'une cruauté inhumaine, tant de preuves accablantes, comme ces télégrammes de Talaat Pacha, alors Ministre de l'Intérieur du gouvernement « Jeunes Turcs » :

« Le gouvernement a décidé de détruire tous les Arméniens résidant en Turquie. Il faut mettre fin à leur existence, aussi criminelles que soient les mesures à prendre. Il ne faut tenir compte ni de l'âge, ni du sexe. Les scrupules de conscience n'ont pas leur place ici. »

« Il a été précédemment communiqué que le gouvernement a décidé d'exterminer entièrement les Arméniens habitant en Turquie. Ceux qui s'opposeront à cet ordre ne pourront plus faire partie de l'Administration. Sans égard pour les femmes, les enfants et les infirmes, quelques tragiques que puissent être les moyens d'extermination, sans écouter les sentiments de la conscience, il faut mettre fin à leur existence. »

Adolf Hitler, avant l'extermination totale des juifs, dira lui-même : *Qui se souvient encore de l'extermination du peuple arménien ?*

Un bref retour historique pour comprendre :

Dixit l'encyclopédie Wikipédia : « les Jeunes-Turcs étaient un parti politique nationaliste révolutionnaire (CUP) dont les chefs : Enver Pacha, Talaat Pacha et de Djemal Pacha ont planifié le génocide arménien et mis en œuvre la turquification de l'Anatolie. Le CUP voit le jour le 14 juillet 1889, jour centenaire de la prise de la Bastille. Le mouvement avait pour premier but de restaurer la Constitution ottomane de 1876. Les Jeunes-Turcs rendent alors à l'Empire ottoman sa constitution, et comble de l'ironie, lui donnent une devise empruntée à la France : « Liberté, Égalité, Fraternité », qui laisse dans un premier temps espérer un avenir meilleur aux minorités de l'Empire. Craignant un ralliement des Arméniens aux troupes russes ennemies, le prétexte fut tout trouvé pour les Jeunes-Turcs pour désarmer les soldats arméniens engagés dans l'armée ottomane, puis de prononcer des arrestations contre les intellectuels et notables arméniens d'Istanbul en avril 1915, avant de les exécuter. Viendront ensuite les ordres de déportation des populations arméniennes, que les Jeunes-Turcs parlent officiellement d'une simple relocalisation, la population est systématiquement décimée durant ces déportations. Selon la plupart des spécialistes, il s'agit d'environ deux-tiers de la population avant-guerre qui a disparu, soit 1.500 000 âmes. À la suite de la guerre, le caractère planifié des massacres a été reconnu par les tribunaux ottomans, lesquels ont condamné à mort par contumace les principaux responsables. »

Aujourd'hui encore, l'opinion publique turque n'a accès qu'à la version officielle concernant ces massacres et rejette la qualification de génocide. L'appareil judiciaire et juridique prévoit des sanctions pour ceux qui contreviendraient à la version officielle : le nouveau *Code pénal*, censé rapprocher la Turquie des standards européens en termes de droits de l'homme, a été dénoncé par plusieurs organisations internationales dont Reporters sans frontières et Amnesty International, notamment à cause de son article 305 qui punit de trois ans à dix ans de prison et d'une amende tous « actes contraires à l'intérêt fondamental de la nation » ; la peine peut être étendue à quinze ans de prison si cette opinion est exprimée dans la presse. Des notes explicatives du projet indiquent que cela pourrait s'appliquer aux revendications concernant le génocide arménien.

La Turquie, à travers une propagande à grande échelle, cherche à séduire les investisseurs du monde entier en prônant un islam moderne, un visage libéral et démocratique.

Mais il n'en est rien !

En tant que français, européen, je refuse qu'un pays fasciste entre dans l'Europe, du moins tant que la Turquie ne remplira pas les conditions imposées par l'Union Européenne : la question de Chypre, le respect des droits de l'homme, le respect des minorités et de leur protection, l'arrêt des violences contre les femmes, l'arrêt des tortures, le droit à la liberté d'expression de la presse et de l'opinion politique, la capacité d'assumer les obligations pour une politique, économique et monétaire. Et bien évidemment la reconnaissance du Génocide Arménien.

D'aucuns disent que Nicolas Sarkozy a proposé cette loi pour des raisons électorales et même si cela était que penser alors de l'attitude de Gérard Ségura, maire actuel d'Aulnay sous Bois et de son prédécesseur Gérard Gaudron ?

Ils ont promis, tous les deux, à la communauté arménienne et l'Association Arménienne d'Aulnay sous Bois, l'édification d'un monument à la mémoire des victimes du Génocide Arménien, un « KHATCHKAR », traduction Croix en pierre, symbole de tout arménien.

M. Gaudron et le bureau municipal avaient adopté le projet et même de son implantation au Parc Faure. Avec leur accord, le monument a été commandé et est entreposé chez l'artiste-sculpteur en Arménie, livraison devant être effectuée après planification définitive. L'approche des élections, qu'il a perdu, et la pression des associations turques locales l'ont sans doute fait hésiter !

M. Ségura, que j'ai connu si courageux comme conseiller municipal, est encore plus lâche ! Le costume de maire a calmé ses ardeurs, à moins qu'il ait succombé aux avances électoralistes des riches associations turques financées par la Turquie pour redorer son image, hors de ses frontières !

Depuis son élection, tout est prétexte pour annuler cette décision : demande de dialogue avec les Associations Turques locales, concertation avec les élus, modification des inscriptions prévues sur la stèle.... Nous avons toujours répondu favorablement à ses souhaits.

Que penser de la réponse d'un des présidents des associations turques qui déclare que ses membres ne commettraient aucune dégradation sur le monument...mais qu'il ne peut contrôler tous les aulnaysiens d'origine turque !

Nous demandons que les élus respectent leur promesse, au nom de la justice, au nom des principes de la France, principes que la France a honorée en adoptant la loi de la pénalisation de la contestation du

Génocide Arménien.

En cas de refus, Aulnay sous Bois sera la 1^{ère} ville de France a renoncé un tel projet.

AVEDISSIAN Onnik